ABM2O
Société à responsabilité limitée
au capital de 361 000 euros
Siège social : 58 Rue de Valmy 59000 LILLE
901 926 618 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente avril,
A dix heures,

Monsieur Martin VERGOTTE,
demeurant 12 Rue Saint Eloi 59000 LILLE

Propriétaire de la totalité des 361 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société ABM2O,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 58 Rue de Valmy, 59000 LILLE au 12 Rue Saint Eloi 59000 LILLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 12 Rue Saint Eloi 59000 LILLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Martin VERGOTTE

MV

Certifié conforme
par le Gérant.